

Christoph Cina

Assemblée constitutive de «Médecins de famille Suisse»



17 septembre 2009, 18 h – 19 h 15, Centre des Congrès de la Foire de Bâle, Salle San Francisco

Présents: le président de séance, Marc Müller; le groupe de travail (GT) «Médecins de famille Suisse»; Kurt Aeberhard, consultant du GT «Médecins de famille Suisse»; le Comité désigné; Peter Meier, conseiller juridique de la SSMG; les représentants et les membres des organisations fondatrices selon la liste des présences.

1. Accueil et approbation de l'ordre du jour

Marc Müller ouvre l'Assemblée constitutive. Il attire l'attention sur l'importance de l'association professionnelle qui va se créer et il accorde la qualité de moment historique pour la médecine de famille à l'Assemblée constitutive.

2. Droit de vote et d'élection

Il désigne les personnes physiques et morales ayant droit de vote. Il s'agit des organisations fondatrices suivantes: SSMG, SSMI, JHaS et SSP, ainsi que de leurs membres présents. Ces organisations ont approuvé les contrats de collaboration avec l'Association présentés au vote.

3. Formation de l'Assemblée constitutive

Le président de séance, Marc Müller, le secrétaire de séance, Christophe Cina et les scrutateurs sont élus par acclamation.

4. Détermination des quotas nécessaires à l'acceptation des statuts et des contrats de collaboration

Ils se basent sur le nombre total des votants, qui s'élève à 432.

5. Information sur l'activité du groupe de travail chargé de préparer la fondation de l'Association

Marc Müller informe les personnes présentes sur les activités du groupe de travail «Médecins de famille Suisse»: les travaux de préparation en vue de l'Assemblée constitutive tenue aujourd'hui avaient débuté voici une année et demie.

6. Information sur les statuts (mis en ligne sur les sites du CMPR, de la SSMG, de la SSMI et de la SSP); décision d'approbation

Marc Müller explique l'article sur les **buts de l'Association**:

- 1 L'Association représente les médecins de famille de Suisse (voir art. 4a mentionnant les catégories de membres: médecine générale, médecine interne, pédiatrie) auprès de la population, des autorités, de la FMH et d'autres institutions.
- 2 Les principaux buts de l'Association sont de:
 - a) assurer une visibilité commune des médecins de famille;
 - b) promouvoir et assurer des soins de base globaux et de haute qualité à l'ensemble de la population, administrés par les médecins de famille;
 - c) défendre et promouvoir les intérêts des médecins de famille sur les plans professionnel, politique et économique;

- d) renforcer et développer l'image de la profession, améliorer les conditions de travail et encourager la relève en médecine de famille;
- e) élaborer et mettre en œuvre des critères de qualité pour préserver les compétences des médecins de famille, tout en respectant les standards des sociétés de discipline médicale;
- f) cultiver les relations avec les organisations de santé publique en Suisse et à l'étranger;
- g) conduire les négociations dans l'intérêt des membres, en particulier les négociations tarifaires;
- h) promouvoir l'image du médecin de famille en développant les relations publiques de manière professionnelle;
- i) offrir d'autres prestations dans l'intérêt des membres, en respectant les contrats de collaboration (article 33).

Il explique également les **compétences centrales** de la nouvelle Association:

La nouvelle Association doit prendre en charge toutes les tâches ne faisant pas partie des compétences centrales des sociétés de discipline médicale, resp. des organisations fondatrices; à cet effet, les ressources nécessaires, d'ordre financier et logistique, doivent être mises à sa disposition. Les parties contractantes s'appuient sur les déclarations d'intention qu'ils ont convenues pour conclure le contrat de collaboration présenté ci-après.

1^{er} article – les tâches centrales de l'Association

Conformément aux statuts élaborés par le groupe de projet, présentés dans l'annexe 1 et formant partie intégrante de ce contrat de collaboration, l'association de défense professionnelle «Médecins de famille Suisse» se chargera des tâches suivantes dans sa première phase:

- a) politique: politique professionnelle et politique de la santé;
- b) relations publiques: travail médiatique, lobbying, collaboration avec «PrimaryCare»;
- c) syndicat: conditions de travail, tarifs, concept des droits acquis;
- d) développement du profil du médecin de famille: promotion de la relève, nouveaux modèles de cabinets médicaux, réseaux, *managed care*, promotion des instituts de médecine générale et de la recherche;
- e) développement d'un concept de qualité en vue du maintien des compétences en mains de la médecine de famille: cybersanté / informatique, CIRS.

Les sociétés de discipline médicale conservent les responsabilités suivantes:

2^e article – les tâches centrales des sociétés de discipline médicale

Les sociétés de discipline médicale demeurent en charge des tâches et des domaines centraux suivantes:

- a) la gestion des titres de spécialiste, des programmes de formation postgraduée et des programmes de formation continue (SSMI);

- b) la fixation des priorités;
- c) les certificats d'aptitude;
- d) les catalogues d'objectifs de formation;
- e) la recherche.

À la suite d'une vaste procédure de consultation, différentes requêtes ont été adressées à l'attention de l'Assemblée constitutive. Ces requêtes sont présentées; elles traitent de sujets comme le mécénat, les membres ordinaires, les droits des membres extraordinaires, les organes et les organisations, l'élection des délégués, les compétences et la suppléance, l'AG et la Votation générale.

Les requêtes sont acceptées et transmises à l'assemblée des délégués (AD) afin d'y être traitées plus avant. La version finale des statuts sera soumise à l'approbation de la 1^{re} AG, qui aura lieu le 24 juin 2010 à Lucerne.

Cette façon de procéder est acceptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

La requête de Brigitte Zirbs, demandant que le Comité désigné soit confirmé après une année par le vote de l'AD, sera traitée au point 8 de l'ordre du jour.

Le président fait observer que le Comité est élu pour trois ans. Les statuts sont acceptés à l'unanimité moins deux abstentions.

7. Approbation des contrats de collaboration conclus par l'Association avec la SSMG, la SSMI, la SSP, les JHaS, le CMPR (et la FMP)

Les présidents des organisations fondatrices, François Héritier (SSMG), Werner Bauer (SSMI), Christian Kind (SSP), Monika Reber (JHaS) et Marc Müller (CMPR), recommandent à leurs membres d'approuver les contrats de collaboration. Christian Kind attire l'attention sur le fait que la SSP continuera à prendre en charge les questions ayant trait à l'enfance.

Ces contrats sont approuvés à l'unanimité moins deux abstentions. La requête de Hansueli Bürke (FMP), qui rend la collaboration de la FMP tributaire de l'obtention d'un siège au Comité, est rejetée à une large majorité, avec 50 abstentions.

8. Election de la 1^{re} présidence et du 1^{er} Comité

Werner Bauer traite le sujet des élections inscrit à l'ordre du jour. Il explique les principes fondamentaux de la déclaration d'intention et présente les membres du Comité proposés par le GT «Médecins de famille Suisse» et par les organisations fondatrices.

Président

Dr Marc Müller

Vice-président

Dr François Héritier

Dr Jürg Rufener

Membres du Comité

Dr Margot Enz

Dr Franziska Zogg

Dr Ettore Battaglia

Dr Johannes Brühwiler

Dr Stefan Rupp

Dr Gerhard Schilling

La requête de Brigitte Zirbs mentionnée plus haut (selon laquelle le Comité désigné doit être confirmé après une année par un vote de l'AD) est acceptée à l'unanimité moins 15 abstentions.

Alberto Chiesa conteste la qualité de représentant du Tessin attribuée à Ettore Battaglia, ce dernier ayant fait obstacle, en tant que membre de la SSMI, au mouvement d'association des médecins de famille tessinois.

Michael Marchev déplore que l'on n'ait pas pris la peine de mieux présenter les candidats avant de les élire au Comité.

Le Comité désigné est élu à l'unanimité moins un petit nombre d'abstentions.

Après l'élection, le groupe de projet quitte le podium et le Comité élu prend place, acclamé par de longs applaudissements.

9. La présidence élue donne un aperçu provisoire du programme des activités 2009/2010

Le président et les membres du Comité acceptent leur élection. Marc Müller présente le programme des activités 2009/10: constituer le Comité; nommer le directeur/la directrice du secrétariat général; aménager le secrétariat général et organiser son fonctionnement; préparer l'élection de l'AD; tenir rapidement la 1^{re} AD.

Vers l'extérieur: préparer l'initiative des médecins de famille (1^{er} octobre); clarifier la position/les compétences de l'Association par rapport à la FMH (représentation au sein des commissions, délimitation, points communs); définir les points de contact/le mode de collaboration avec le DFI, l'OFSP (nouveaux chefs!), la CDS (nouveau secrétaire général) et santésuisse; élaborer les stratégies au sein de l'AD.

10. Divers

François Héritier attire l'attention sur la cérémonie constitutive de «Médecins de famille Suisse».

Ernst Gähler, vice-président de la FMH, transmet les vœux de bienvenue et les félicitations de la FMH. Il est convaincu que l'Association dispose de la force nécessaire pour mieux défendre à l'avenir les intérêts de la médecine de famille. Selon lui, il faut empêcher à tout prix le corps médical de se diviser.

Michael Peltenburg recommande à la nouvelle Association de chercher à améliorer la collaboration avec la FMP en lui accordant un statut d'invité.

Markus Grossenbacher compte sur la venue à Berne du président et du vice-président de la nouvelle Association, à l'occasion de l'action de vaccination contre la grippe organisée le 24 septembre 2009 pour les parlementaires.

Le nouveau président élu, Marc Müller, clôt la séance à 19 heures et invite les personnes présentes à prendre part à la cérémonie constitutive.

Protocole: Christoph Cina, secrétaire, et Marc Müller, président de «Médecins de famille Suisse»